

MAIRIE DU BOULAY MORIN

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 avril 2015

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 26 mars 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des délibérations sous la présidence de **Monsieur Moïse EUDIER, Maire**.

Etaient présents : Mmes BOSCHER Christine, BROUXEL Micheline, DUBUISSON Magali, AUBRIET Denise, MINCKWITZ Pascale, Mrs EUDIER Moïse, EUDIER Alain, RIGAL-ROY Olivier, ROUSSEL Dominique, VADCARD Francis, BENTLEY Frédéric, PROVOT Sébastien, M. AUGER Samuel.

Etait excusé : Mme HEROULT Alexandra, M. BRENNETOT Benoît

Madame DUBUISSON Magali a été élue secrétaire.

CCAS :

• **Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion de l'Exercice 2014**

Le C.C.A.S. examine le compte administratif de l'exercice 2014 qui dégage, en résultat final un excédent de fonctionnement de 4 243.49 euros.

Le CCAS après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, Le C.C.A.S. approuve :

- le compte de Gestion à l'unanimité
- le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014 a l'unanimité. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

• **Affectation du Résultat d'Exploitation de l'Exercice 2014 :**

Le C.C.A.S après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2014, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014, décide, à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit

Affectation à l'excédent reporté en Fonctionnement (report créditeur) : 4 243.49 euros.

- **CCAS - Vote du Budget Primitif 2015 :**

Le C.C.A.S, à l'unanimité, décide d'arrêter le budget primitif 2015 du Centre Communal d'Action Sociale à la somme de 4 243.49 (quatre mille deux cent quarante trois euros quarante neuf centimes) en recettes et en dépenses de fonctionnement.

Budget Communal :

- **Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion de l'Exercice 2014 :**

Sous la Présidence de Monsieur Olivier RIGAL-ROY adjoint de la préparation des documents budgétaires, Le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2014 qui dégage, en résultat final :

Excédent de fonctionnement de	133 815.85 euros
Déficit d'investissement de	- 31 502.47 euros
Reste à réaliser en Investissement soit :	
En recettes :	88 075.38 euros
En dépenses :	78 094.55 euros

Le Conseil Municipal après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve :

- le compte de Gestion à l'unanimité
- le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014 a l'unanimité. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- **Affectation du Résultat d'Exploitation de l'Exercice 2014 :**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Olivier RIGAL-ROY, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2014 dont les résultats conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	TOTAL	RESULTAT FINAL 2014
TOTAL BUDGET	510 363,08	612 676,46	102 313,38	102 313,38
Fonctionnement	324 067,10	373 563,94	49 496,84	133 815,85
Résultat 2013 Reporté : Excédent en 002		84 319,01	84 319,01	
Investissement	177 558,78	154 793,51	-22 765,27	-31 502,47
Résultat 2013 Reporté : Excédent en 001	8 737,20		-8 737,20	
Solde des restes à réaliser	78 094,55	88 075,38	166 169,93	9 980,83
BESOIN de Financement Affectation au 1068				21 521,64
Report au R002 Crediteur Fonctionnement				112 294,21
Report au R001 Débitur Investissement				8 737,20

Taux d'Imposition 2015 :

Après avoir entendu les conclusions du groupe de travail finances et l'avis du Conseil Municipal, Le Conseil décide par 12 voix pour 1 voix contre (Mr VADCARD Francis) d'augmenter les taux d'impôts locaux pour l'année 2015 de 4%, et fixe les taux des taxes directes locales comme suit :

- Taxe d'habitation à 11.78 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties à 27.07 %
- Taxe sur les propriétés non bâties à 50.73 %

Budget Communal Vote du Budget Primitif 2015:

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'arrêter le budget primitif 2015 de la commune :

- **en recettes et en dépenses de fonctionnement**
 - à la somme de 478 961 (quatre cent soixante dix huit mil neuf cent soixante et un euros et zéro centime)
 -
- **en dépenses d'investissement**
 - à la somme de 1 748 995.96 (un million sept cent quarante huit mil neuf cent quatre vingt quinze euros et quatre vingt seize centimes)
- **en recettes d'investissement**
 - à la somme de 1 785 220.96 (un million sept cent quatre vingt cinq mil deux cent vingt euros et quatre vingt seize centimes).

Vote des subventions 2015 :

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

Le temps du domicile :	75,00 €	S.E.P.A.:	75,00 €
Secours alimentaire du Val Iton	553.00€	La Ligue contre le Cancer	75,00 €
Croix rouge	100,00€	Le Passe temps	275.00€
Entente Sportive Normanville	100.00€	Secours Populaire	100.00€
Le cercle de lecture	50.00€	Point accueil jeune à Gravigny	200.00€
Jardin des Six	250.00€	CFAIE du Val de Reuil	60.00€
L'UV Conches	100.00€	Jeunes Pompiers	50.00€
SIVOS ou Cooperative Scolaire voyage scolaire	270.00€	Divers :	167.00€

Soit un montant de 2 500 €

Convention de mise à disposition de la plateforme de dématérialisation des marchés publics

Monsieur le Maire présente une convention établie par le Président du Conseil Général afin de mettre à disposition la plateforme de dématérialisation des marchés publics du Département de l'Eure pour le marché a procédure adapté « construction du Centre de Loisirs et de la micro crèches ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention avec le Président du Conseil Général.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30

Fait au Boulay Morin, 02 avril 2015

EUDIER Moïse	BOSCHER Christine 1 ^{er} Adjoint	RIGAL-ROY Olivier 2 ^{ème} Adjoint	BROUXEL Micheline 3 ^{ème} Adjoint	HEROULT Alexandra Absente
AUBRIET Denise	BENTLEY Frédéric	DUBUISSON Magali	AUGER Samuel	BRENNETOT Benoît Absent
EUDIER Alain	MINCKWITZ Pascale	PROVOT Sébastien	ROUSSEL Dominique	VADCARD Francis